

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2026

Crèches privées lucratives : le cabinet du Premier ministre se contente de transmettre, l'IGAS confirme l'ampleur des défaillances

Le 28 juillet 2026, au nom du Syndicat National des Professionnel·le·s de la Petite Enfance (SNPPE), nous avons saisi le Premier ministre d'une demande de mission nationale conjointe de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale des finances (IGF) portant sur le groupe People&Baby dans son ensemble. Cette démarche faisait suite à la fermeture de deux crèches du groupe à Villejuif sur fond de soupçons de maltraitances, dans un contexte déjà marqué par le décès d'un nourrisson dans une crèche du groupe à Lyon en 2022 et par une plainte pénale consécutive aux révélations de l'ouvrage « Les Ogres ».

Nous sollicitons également un moratoire sur toute nouvelle autorisation, reprise d'établissement, délégation de service public ou réservation de berceaux au bénéfice du groupe, le réexamen coordonné des autorisations existantes, la suspension ou la fermeture des structures dans lesquelles la sécurité des enfants ne peut être garantie, ainsi que le transfert progressif des établissements concernés vers d'autres gestionnaires, avec maintien des contrats de travail.

Plus de deux mois plus tard, la seule réponse obtenue est un courrier du chef de cabinet du Premier ministre, daté du 30 septembre 2026, qui se borne à nous remercier et à indiquer que notre correspondance a été transmise à la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, « afin qu'elle en prescrive l'examen ».

Le SNPPE regrette profondément cette réponse, qui ne comporte ni engagement, ni calendrier, ni la moindre mesure conservatoire. Face à des faits d'une telle gravité, touchant à la sécurité de très jeunes enfants, une réaction immédiate de l'État était attendue. Nous demandons désormais à Madame la ministre de se prononcer sans délai sur chacune des demandes formulées.

Cette attente est d'autant moins compréhensible que l'IGAS vient elle-même de démontrer la pertinence d'un contrôle national des groupes privés de crèches. Dans une note du 3 septembre 2026 relative aux suites de son contrôle du groupe La Maison Bleue, la commission des suites de l'IGAS dresse un constat accablant :

- une situation financière très dégradée, faisant peser des risques majeurs sur la soutenabilité de la dette et des menaces réelles sur la continuité de l'exploitation des crèches en France, ayant imposé une restructuration dans le cadre d'une procédure de conciliation ;
- des anomalies financières estimées à 40 M€ à fin 2023 et des dépréciations considérables comptabilisées au titre de 2024 ;
- l'impossibilité, pour l'IGAS, de valider les frais de siège déclarés aux CAF et d'écarter le risque que des fonds publics de la prestation de service unique financent indirectement des acquisitions à l'étranger, au détriment des crèches situées en France ;
- l'absence de preuve que les excédents générés dans le cadre de délégations de service public soient effectivement reversés aux collectivités ;
- des manquements persistants au taux d'encadrement, relevés plus d'une cinquantaine de fois en 2025 et début 2026, ainsi que des cas d'accueil en surnombre.

Quatorze mois après le rapport provisoire, les principaux écarts à la norme en matière financière ne sont toujours pas résorbés.

Ce constat confirme ce que le SNPPE dénonce : les défaillances observées dans le secteur privé lucratif ne relèvent pas d'incidents isolés, mais d'un lien structurel entre recherche de rentabilité, opacité financière et dégradation de la qualité d'accueil. Seul un contrôle conduit à l'échelle nationale, par des corps d'inspection disposant d'une vision consolidée des flux financiers d'un groupe, permet de le mettre au jour.

Le SNPPE réitère donc avec force sa demande d'une mission conjointe IGAS/IGF sur le groupe People&Baby, et des mesures conservatoires qui l'accompagnent.

William BOURDON et Vincent BRENGARTH
Avocats du SNPPE